



Place de la Mairie
91810 – VERT LE GRAND

À l'attention de Monsieur le Maire et de Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux

Vert le Grand, le 29 Juin 2007

Mesdames, Messieurs,

A la lecture du dernier compte rendu du conseil municipal, nous avons été fort surpris par la proposition de Mr VERCAMBRE de mettre en libre accès les deux courts de tennis extérieurs pour tous les Grand-Vertois. Cette proposition n'a fait l'objet d'aucune concertation avec notre équipe dirigeante qui comme le veut l'expression consacrée : « gère en bon père de famille » un club fort de près de 200 licenciés à 90% Grand-Vertois.

Nous tenons, par ce courrier, à vous faire part de notre opposition la plus formelle à cette proposition pour les quelques raisons suivantes : (la liste n'est pas exhaustive)

1. Rendre libre l'accès aux courts vous rendra pleinement responsable de tout incident survenant sur ces courts tant d'un point de vue humain que matériel ; les joueurs non licenciés n'étant pas couverts par une assurance fédérale.
2. Les courts extérieurs refaits à neuf cette année auront tôt fait d'être rapidement dégradés par des usages détournés tel que foot-tennis, rollers, vélo, et autres squattes. Pour mémoire, nous vous rappelons que nos installations ont à plusieurs reprises fait l'objet de dégradations allant jusqu'à l'incendie d'un bungalow !
3. Le libre accès des courts extérieurs sera connu très rapidement dans les villages aux alentours et des " Non Grand-vertois " utiliseront les installations."
4. Nous avons contacté plusieurs clubs de tennis connaissant ou ayant connu cette situation. Ils nous ont fait part d'une dégradation rapide de leurs installations et d'une forte baisse du nombre de leurs adhérents.
5. Chaque année lors des inscriptions nous passons en quelque sorte un « contrat » avec nos adhérents ; par lequel nous mettons à leur disposition, par le biais de réservations, des installations extérieures et couvertes. Comment pourrions-nous réclamer à nos adhérents la même cotisation, dès lors qu'une partie de ces installations seraient en libre accès ?
6. La promotion de la pratique du tennis, qui figure en tête de nos statuts, et qui je le suppose vous tient à cœur comme pour toutes les activités sportives serait fort compromise dans ces conditions.